



STRUCTURES EN COLLABORATION : POLICE GRAND DUCALE-MINISTÈRE DE LA  
SECURITÉ INTERIEURE-SERVICE DE POLICE JUDICIAIRE (SPJ)-EUROPOL

Madame, Monsieur

Nous engageons à votre encontre des poursuites judiciaires, peu après une saisie informatique de Cyber-infiltration, pour :**Pédopornographie, Pédophilie, Cyberpornographie et Exhibitionnisme.**

Pour votre information, le législateur a déclaré que, lorsque les crimes et délits envisagés par le Code pénal étaient réalisés grâce à un réseau de télécommunications, les peines pénales prévues seraient aggravées.

A l'issue de l'enquête, nous avons conclu que vous avez commis ces infractions, à savoir la détention, la visualisation, la transmission et la consultation d'images, de vidéos à caractère exhibitionniste, pédopornographique, au moyen d'internet lors de conversations entretenues avec des mineurs de moins de 16 ans.

Au cours de l'investigation, nous avons également observé quelques messages érotiques et des scènes d'exhibition, de masturbation étaient pratiquées via des séances de webcam et de discussion instantanée.

Il faut rappeler que, lorsque des contenus obscènes sont exposés devant des mineurs de moins de 16 ans, cela constitue un délit d'exhibition sexuelle, de pédopornographie, de pédophilie, de cyberpornographie, ces crimes sont sévèrement punis par la Loi.

De nombreux éléments enregistrés par la Cyber-infiltration constituent les preuves considérables de vos infractions.

Veuillez envoyer vos justifications par mail, afin qu'elles puissent être mises en examen et vérifiées ; ceci dans un délai strict de 48 heures. Passé ce délai, nous serons contraints d'adresser notre rapport au Tribunal Judiciaire de votre Région, pour émettre un mandat d'arrêt à votre encontre, qui s'ensuivra d'une arrestation immédiate par la Police de sûreté la plus proche de votre domicile.

Vous serez ensuite fiché au registre national des délinquants sexuels. Dans cette situation, votre dossier sera également transmis aux associations de lutte contre la pédophilie et aux médias.

**\*Veuillez adresser votre réponse à l'adresse e-mail de la Direction de la Police Grand-Ducale:**

**Police.snat.etat.lu@gmail.com**

**Monsieur PHILIPPE SCHRANTZ,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**POLICE DU GRAND-DUCAL  
Adresse : 1 A-F, rue de Trèves L-2632 Findel**

*Philippe SCHRANTZ*